



PROJET DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM) DE L'EST À MONTRÉAL

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le projet consiste à réaliser un réseau de métro léger automatisé en insertion aérienne et souterraine, soit le Réseau express métropolitain (REM) de l'Est, doté de 32 km de métro léger et 23 nouvelles stations. Ce projet de transport structurant créera de nouveaux liens rapides et confortables entre le centre-ville de Montréal et les quartiers de l'Est de Montréal et du Nord-Est de Montréal. Le réseau 100% électrique est constitué d'un tronc commun depuis le centre-ville de Montréal et se divise en deux antennes, allant respectivement vers le secteur nord-est de Montréal, à proximité du Cégep Marie-Victorin, et vers l'est de l'île jusqu'à l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que des sites visés, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur. L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante :

https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3220-08-001

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 7 juillet 2021, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/inter.htm>

Avis public publié le 7 juin 2021

Cet avis est publié par CDPQ Infra conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet. Il est à noter que ce projet bénéficie des mesures d'accélération prévues à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (A-2.001). »